



Engagements et recommandations pour les milieux aquatiques : sources, ruisseaux, rivières, mares et leurs berges

Description

Une mare aux eaux oligotrophes est présente sur le site. Ce milieu se caractérise par des eaux pauvres en éléments nutritifs et en matières organiques. Ces eaux abritent une végétation intéressante et sont propices au développement du flûteau nageant, espèce végétale menacée à l'échelle européenne. Selon la concentration en substance nutritive, on distingue sur le site les cours d'eau aux eaux eutrophes (enrichies en éléments nutritifs) et les cours d'eau aux eaux oligotrophes favorables au développement des renoncules aquatiques, zones préférentielles de reproduction de la truite fario et du saumon atlantique.

Liste des habitats naturels/espèces d'intérêt communautaire ciblés

Habitats concernés sur le site :

Végétations aquatiques et amphibiens des eaux oligotrophes (3110)
Végétations des rivières à renoncules (3260)

Espèces concernées sur le site:

Lamproie marine (1095)
Lamproie de Planer (1096)
Saumon atlantique (1106)
Chabot (1163)
Loutre (1355)

Rappel de la réglementation

- **Loi sur l'eau et les milieux aquatiques** : continuité écologique ; protection de l'eau et des milieux aquatiques ; gestion des ressources piscicoles ; etc.
- **Pêche poissons migrateurs**
- **Réserve de pêche**
- **Lutte contre les espèces animales classées nuisibles**

Engagements de « bonnes pratiques »

Je m'engage à :

1	<input type="checkbox"/>	<p>x Ne pas planter de résineux ou de peupliers à moins de 10 mètres des berges des cours d'eau et mares,</p> <p><i>Point de contrôle : absence de plantations de résineux ou de peupliers sur une bande de 10 mètres des berges des cours d'eau et plans d'eau.</i></p>
2	<input type="checkbox"/>	<p>x Préserver les berges des cours d'eau en empêchant l'abreuvement direct par les animaux (lutte contre l'érosion des berges et le colmatage des frayères).</p> <p><i>Point de contrôle : absence de dégradation des berges par le bétail</i></p>
3	<input type="checkbox"/>	<p>x Ne pas dégrader les rives et le fond des cours d'eau lors des travaux d'exploitations forestières.</p> <p><i>Point de contrôle : vérification sur place de l'absence de dégradation.</i></p>
4	<input type="checkbox"/>	<p>x Avant toute coupe de plus de 100m² en bordure de cours d'eau, prévenir l'animateur Natura 2000</p> <p><i>Point de contrôle : prises de contact avec l'animateur Natura 2000.</i></p>
5	<input type="checkbox"/>	<p>x Respecter les périodes de reproduction (octobre à janvier pour le saumon et mai-juin pour les lamproies) lors de la réalisation de travaux dans les cours d'eau et sur leurs berges.</p> <p><i>Points de contrôle : absence de travaux pendant les périodes visées.</i></p>

Recommandations

- x Participer à la sensibilisation des usagers immédiats (voisins, collègues, touristes) en les informant des enjeux de préservation de la ressource en eau et de la biodiversité dans la

	vallée.
x	Éviter de curer la totalité du fond lors d'un entretien de mare (si possible laisser reposer au moins deux jours les boues de curage sur les berges, si elles doivent être évacuées. Retirer également les éventuels poissons.
x	Conserver les embâcles naturels, lorsqu'ils ne font pas obstacle aux libres déplacements des poissons. Les embâcles et autres débris ligneux grossiers constituent des abris potentiels, une ressource alimentaire pour la faune piscicole. Ils jouent également un rôle primordial de diversification du cours d'eau.
x	Privilégier l'exportation de matériaux et le débardage de bois, par des techniques alternatives moins impactantes sur les milieux (débardage à cheval, etc.)
x	Entretien la végétation rivulaire (ripisylve) qui fournit abris, nourriture et corridors de déplacement à la faune. Elle contribue également au maintien des berges et intervient sur l'éclaircissement du cours d'eau. La période préférentielle d'intervention sur la ripisylve se situe entre la mi-octobre et la mi-mars (période de repos végétatif des plantes, hors période de nidification).

Fait à : _____, le _____

Nom et coordonnées de(s) adhérent(s) :

Signature de(s) adhérent(s)